

Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil a adopté le règlement et les résolutions approuvant les projets particuliers suivants :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Projet particulier PPVL-22-07 visant à tenir pour conforme une habitation multifamiliale de structure isolée de 4 logements aux 1014-1016-1018-1020, rue Joliette (district du Coteau-Rouge)	1 ^{er} novembre 2022 9 novembre 2022
Projet particulier PPVL-22-08 visant à permettre une habitation trifamiliale de structure isolée aux 1541-1543-1545, rue Saint-Alexandre (lot 3 222 017) (district du Coteau-Rouge)	1 ^{er} novembre 2022 9 novembre 2022
Règlement VL-2022-808 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin de permettre certains usages de la classe d'usage Industrie légère (I2) dans la zone I21-124 (district de Fatima-du Parcours-du-Cerf)	1 ^{er} novembre 2022 9 novembre 2022

2. Une copie des résolutions approuvant ce règlement et ces projets particuliers peut être consultée sur <http://www3.longueuil.quebec/projets-particuliers-arrondissements> ou en faisant une demande à greffe.vl@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 16 novembre 2022.



Véronica Mollica
Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil